



POLITIQUE
de l'**arbre**
de la Ville de Sainte-Julie



SAINTE-JULIE

TABLE DES MATIÈRES

Message de la mairesse.	3
Message des conseillers municipaux membres du Comité de l'environnement	4
Mandat du Comité de l'environnement.	5
Objectifs et engagements.	6
Les apports de l'arbre	9
- écologiques	
- urbains	
- économiques	
- sociaux	
Les arbres à Sainte-Julie.	12
Guide des bonnes pratiques.	14
Guide de plantation	16
Guide d'entretien	19
Bibliographie.	22



MOT DE LA MAIRESSE



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec enthousiasme que nous publions ce document, fruit de quelques années d'échanges et de consultations entre les citoyens membres du Comité de l'environnement, soutenus par les conseillers responsables du comité, Isabelle Poulet et Normand Varin. Je tiens à les remercier sincèrement de leur dynamisme tout au long du projet.

Grâce au soutien et aux recommandations pertinentes des membres du comité, cette politique vient réaffirmer notre volonté de protéger et de valoriser notre patrimoine arboricole, si riche à Sainte-Julie. Nous croyons qu'avec la mise en application d'une des recommandations du Plan vert, le Conseil sans papier, nous favoriserons également la protection des arbres pour les générations futures.

De facture simple et facile à consulter, cette politique de l'arbre nous permet de mieux comprendre les différentes fonctions que peuvent remplir les arbres et les espaces boisés dans un paysage et fournit de précieux conseils pour le maintien et la vivacité de notre couvert végétal. Je vous invite à en prendre connaissance.

Par cette politique, la Ville de Sainte-Julie continue d'intervenir afin d'assurer le maintien d'un milieu de vie sain pour ses citoyens en travaillant à la protection de leur environnement.

Bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suzanne Roy'.

Suzanne Roy,
maire de Sainte-Julie

MESSAGE DES CONSEILLERS MEMBRES DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Madame,
Monsieur,

De par ses formes multiples, ses différentes hauteurs, ses couleurs flamboyantes, l'arbre permet de créer un effet de perspective agréable à l'œil. Intégré dans un aménagement paysager fleuri, il ajoute une plus value à nos résidences, contribuant à leur embellissement. Reconnue pour la richesse de notre foresterie urbaine, la Ville de Sainte-Julie a d'ailleurs intégré l'arbre à son identification visuelle.

Les arbres jouent un rôle unique dans notre environnement de plus en plus malmené par les dérèglements climatiques. Ensemble, nous nous devons de maintenir et d'améliorer la forêt urbaine qui nous entoure.

La publication de cette politique s'inscrit au cœur même de notre démarche de développement durable. Elle devient pour les Julievillois un outil essentiel pour les aider à contribuer eux aussi au mieux-être de notre environnement.

Planter un arbre devant sa maison, dans sa cour c'est donner vie à son décor. Point de repère pour les générations à venir, l'arbre demeure un élément majeur qu'il faut protéger pour qu'il ne cesse de contribuer à notre confort et à notre bien-être.

En terminant, nous remercions tous nos collaborateurs au sein du comité qui, avec le personnel du Service de l'urbanisme et la direction générale, ont collaboré à la rédaction de cette politique de l'arbre.

Isabelle Poulet,
Conseillère municipale
Responsable du Comité
de l'environnement

Normand Varin,
Conseiller municipal
Responsable du Comité
de l'environnement

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT • SON MANDAT •

Le Comité de l'environnement a pour mandat de formuler des recommandations au Conseil municipal concernant toute action ou position à prendre en matière d'environnement, de sensibiliser la population et de réaliser des mandats spécifiques soumis par le Conseil, notamment la mise en application du Plan vert, publié en 2009.



Sur la photo, debout de gauche à droite, Mmes Isabelle Moïse, citoyenne et Linda Boucher, inspecteur en environnement/bâtiment, M. Pierre-Luc Blanchard, directeur du Service de l'urbanisme, les conseillers municipaux Isabelle Poulet et Normand Varin, Mme Mélanie Rheault, citoyenne; assises à l'avant : Mmes Sarah Tremblay, Stéphanie Marier et Isabelle Gendron, citoyennes.

Absents sur la photo, deux membres qui ont participé à la rédaction de cette politique : M. Robert Morisset, directeur général adjoint et M. Éric Audet, citoyen.



POLITIQUE DE L'ARBRE
• OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS •

OBJECTIF 1

FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE PRIMORDIAL QUE JOUE L'ARBRE AU SEIN DE NOTRE COMMUNAUTÉ

ACTIONS

Organiser des conférences et autres activités de sensibilisation.

Développer une section spécifique aux arbres sur le site Internet.

Promouvoir la plantation du bon arbre au bon endroit par le choix judicieux des espèces, les principes de plantation appropriés, la taille et l'entretien adéquats.

Offrir une copie de la politique à chaque acheteur lors de la vente d'arbres aux citoyens.

Accompagner les institutions publiques dans la réalisation de projets impliquant la plantation d'arbres.

OBJECTIF 2

SAUVEGARDER LE PATRIMOINE ARBORICOLE DE LA VILLE

ACTIONS

Faire connaître la réglementation sur l'abattage et maintenir les efforts quant à son application.

Inventorier et cartographier les arbres sur la propriété publique.

Élaborer des stratégies de conservation des boisés existants.

Présenter annuellement un arbre remarquable dans le bulletin municipal « Le Citoyen ».

Ajouter une catégorie « Beaux arbres de Sainte-Julie » au concours de photos et l'exposer sur le site internet. Inciter les gens à mettre leurs arbres en valeur.

Rappeler la responsabilité citoyenne face à l'arbre privé.

POLITIQUE DE L'ARBRE
• OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS •

OBJECTIF 3

**AUGMENTER LE NOMBRE D'ARBRES
DANS NOTRE VILLE**

ACTIONS

Assister les citoyens dans la plantation d'arbres.

Poursuivre la vente d'arbres à prix réduit aux deux ans.

Promouvoir les programmes de distribution d'arbres.

Identifier des zones favorables à la plantation et mettre en œuvre leur réalisation.

Appliquer les normes réglementaires de la Ville relatives à la plantation d'arbres.

Développer un concept de parc des générations.

Participer au développement des corridors forestiers.

Poursuivre les efforts de plantation dans les espaces verts publics existants.

OBJECTIF 4

**NOUS DISTINGUER PAR L'ATTRAIT
ET LA QUALITÉ DE NOS ARBRES**

ACTIONS

Mettre en valeur nos parcs boisés, notamment les parcs Edmour-J.-Harvey, Armand-Frappier, de l'Érablière, et autres.

Développer le potentiel éducatif de l'arboretum Pierre-Steben.

Élaborer des projets d'aménagement pour l'observation dans les milieux d'intérêt.

Intégrer des recommandations des Fleurons du Québec.

POLITIQUE DE L'ARBRE
• OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS •

OBJECTIF 5

**ASSURER UN ENTRETIEN OPTIMAL
DES ARBRES**

ACTIONS

Offrir aux employés concernés une formation continue et spécialisée.

Instaurer un programme de nettoyage des petits boisés.

Maintenir un haut standard d'entretien des parcs, places publiques et arbres d'alignement.

Adopter des mesures de prévention et de revitalisation en cas de manifestations épidémiques.

OBJECTIF 6

**DIMINUER LA CONSOMMATION DE PAPIER AU
SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

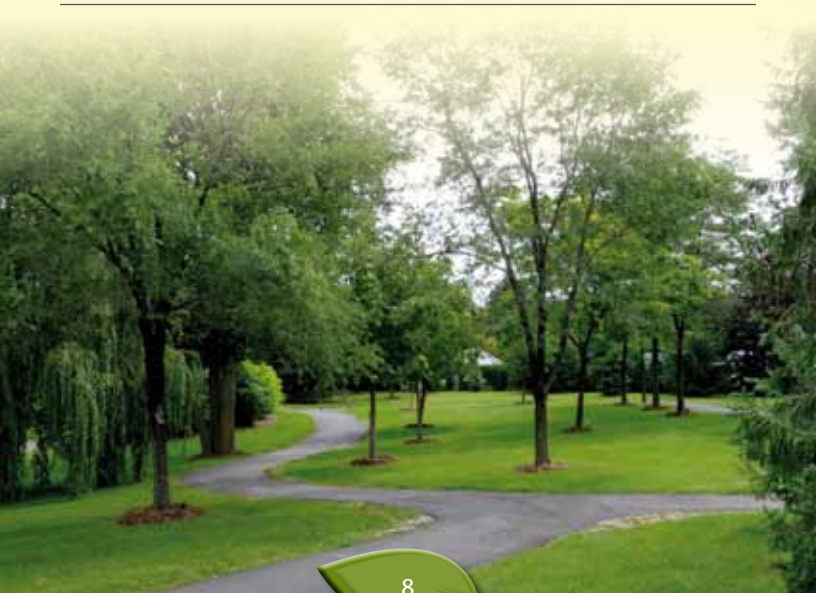
ACTIONS

Implanter le Conseil municipal sans papier.

Utiliser du papier recyclé certifié.

Programmer les photocopieurs de la Ville recto-verso par défaut.

Assurer la réutilisation optimale du papier.



LES APPORTS DE L'ARBRE

APPORTS ÉCOLOGIQUES

L'arbre

- ... nous aide à respirer en produisant de l'oxygène (O_2) et en réduisant la quantité de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'air, en plus de neutraliser de nombreux polluants atmosphériques.
- ... nous protège du vent, stabilise les sols, prévient l'érosion des terrains et réduit l'écoulement des eaux de ruissellement.
- ... permet de préserver la faune en milieu urbain en lui fournissant un habitat et des ressources alimentaires.

Saviez-vous qu'un hectare de forêt urbaine, ou son équivalent végétal planté dans une collectivité, peut éliminer jusqu'à **15 tonnes de smog** chaque année? C'est l'équivalent des émissions émises par 77 automobiles moyennes conduites chacune sur 16 000 kilomètres par année.

Source : Fondation canadienne de l'arbre,
<http://treecanada/files/9213/4885/1384/tcf-trees-good-health-fr.pdf>

LES APPORTS DE L'ARBRE

APPORTS **URBAINS**

L'arbre nous **rafraîchit** grâce à l'ombre qu'il crée et à l'eau qui s'évapore de ses feuilles diminuant ainsi la chaleur des îlots urbains.

Il **embellit** notre paysage, notamment aux abords des voies de circulation, et aide à délimiter et diriger la circulation piétonne et automobile.

Il **structure** nos espaces naturels, nos parcs et nos places publiques.

Leur regroupement, sous forme de brise-vent, **protège** les routes des accumulations de neige diminuant ainsi les risques d'accidents automobiles.

Saviez-vous que des arbres et autres îlots de végétation situés autour des édifices permettraient d'y réduire la température ambiante de 3° C en été?

Source : Fondation canadienne de l'arbre, Les Cahiers de l'Institut EDS, Série Stratégies du développement durable, Numéro 1, février 2010

APPORTS **ÉCONOMIQUES**

En protégeant les immeubles et maisons des vents froids, les arbres peuvent **diminuer de 10 à 15 % les frais de chauffage.**

En procurant le l'ombre sur les propriétés, les arbres peuvent **couper les frais de climatisation de 25 à 50 %.**

En cumulant les bénéfices sur notre santé, sur les emplois directs et indirects générés et sur leur rôle fondamental pour l'environnement, les arbres représentent une **valeur économique incontestable.**

Saviez-vous que dans la Communauté métropolitaine de Québec, la valeur des maisons localisées sur des terrains arborés est supérieure de 7,3 % à celle des maisons équivalentes situées sur des terrains dépourvus d'arbres?

Source : Fondation canadienne de l'arbre, Les Cahiers de l'Institut EDS, Série Stratégies du développement durable, Numéro 1, février 2010

LES APPORTS DE L'ARBRE

APPORTS **SOCIAUX**

La vue d'un arbre nous calme et influence positivement notre moral. Ses ramures et son feuillage préservent notre **intimité** en nous servant d'écran.

Sa présence nous permet de se familiariser avec le monde végétal et à la faune qui l'habite. Il nous sensibilise au **respect de la nature et de l'environnement**.

Il renforce le sentiment d'appartenance à notre milieu de vie et reflète une part de notre **patrimoine**.

Saviez-vous que le contact régulier avec un espace vert entraîne une hausse de l'attention et de la discipline des enfants à l'école?

Source : Fondation canadienne de l'arbre, Les Cahiers de l'Institut EDS, Série Stratégies du développement durable, Numéro 1, février 2010



LES ARBRES À SAINTE-JULIE

RÉGLEMENTATION SUR LES ARBRES

Lorsque vous plantez

Aucun permis n'est nécessaire, mais **le règlement de zonage 1101 oblige la plantation d'arbres!**

- Pour les résidences unifamiliales : 2 arbres dont au moins un en façade.
- Pour les maisons en rangées : 1 arbre en façade.

Lors de la plantation, le tronc d'un feuillu doit présenter un diamètre de 50 mm et la hauteur minimale d'un conifère doit être de 1,2 mètre.

Mais attention! Certains arbres ne peuvent être plantés à moins de 12 mètres d'une ligne de rue ou d'une servitude publique pour le passage des égouts et de l'aqueduc. Ils sont également peu recommandés dans les espaces restreints ou à proximité de vos constructions. Les voici :

- le saule pleureur
- le saule laurier
- l'érable argenté
- l'érable giguère
- le peuplier faux tremble
- le peuplier blanc
- le peuplier deltoïde
- le peuplier de Lombardie

Malheureusement, si vous devez couper un arbre

Il peut s'avérer nécessaire d'abattre un arbre; cependant **une autorisation préalable est obligatoire**. Adressez-vous au Service de l'urbanisme (450 922-7142). Le personnel se présentera sur place afin d'évaluer les raisons de votre demande. Un permis vous sera octroyé sans frais. Toutefois, l'une ou l'autre des conditions suivantes doit être rencontrée :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable;
- l'arbre représente un danger pour les individus et l'émondage s'avère insuffisant;
- l'arbre constitue une nuisance et cause des dommages à la propriété et l'émondage s'avère insuffisant;
- l'arbre rend impossible l'exécution de travaux publics, de construction ou d'aménagement autorisés par la Ville;
- l'arbre empêche la croissance adéquate d'un spécimen à proximité immédiate et entraîne la détérioration de l'un des spécimens;
- l'arbre est une essence restrictive, tel qu'énuméré précédemment, et des dommages ont été constatés.

Sachez que ni l'ombrage, ni la chute de feuilles, de fleurs ou de fruits ne justifient l'abattage d'un arbre.

Pour la santé de vos arbres, évitez tout rabattage radical ou étêtage.

Il est possible qu'on vous demande de remplacer l'arbre coupé.

LES ARBRES À SAINTE-JULIE

L'ARBRE ET LE BON VOISINAGE

Vous vivez un différend avec votre voisin concernant un arbre, ses fruits, ses branches ou ses racines. Pourquoi ne pas opter pour des mesures de bon voisinage? Une simple discussion peut parfois régler bien des problèmes!

Si une situation plus difficile se présente, sachez que le Code civil du Québec prévoit des dispositions à cet effet. Respecter les droits et les obligations de chacun est la clé d'une solution équitable. N'hésitez pas à consulter le Code civil pour en savoir davantage.

Une copie du Code civil du Québec est disponible à la bibliothèque municipale. Vous pouvez aussi consulter celui-ci en ligne.



VENTE D'ARBRES À PRIX RÉDUIT

Afin d'encourager les citoyens à planter des arbres sur leur terrain, la Ville offre, à tous les deux ans, la possibilité de se procurer de jeunes arbres prêts à planter à prix réduit. Le choix des arbres est effectué en fonction de la grandeur des terrains, du déploiement de l'arbre à maturité, de la résistance aux maladies et du coût abordable. Bref, parmi les variétés offertes, choisissez le bon arbre et le bon endroit!

Pour savoir si cette option est disponible pour l'année en cours, consultez le bulletin municipal «Le Citoyen», les journaux locaux ou le site Internet de la Ville en avril.

Avant de planter un arbre, il est important de connaître certains principes de base.

ÉVALUATION DU LIEU

Dessinez un plan illustrant les bâtiments et les constructions de votre propriété. Vérifiez les servitudes et la présence d'équipements souterrains possibles. Relevez les surfaces pavées, les trottoirs et les accès. Évaluez l'espace, l'ensoleillement, les pentes de terrain. Imaginez l'impact du futur arbre à maturité! Quelle devrait être sa dimension? De quelle forme le choisir : en colonne, étalée, pyramidale? Quel impact aura l'arbre pour vos voisins? Sachez que :

- planter de hauts arbres près des lignes de services publics n'est pas recommandé.
- les gros arbres feuillus au sud-est, au sud-ouest et à l'ouest procurent une ombre rafraîchissante en été sans obstruer le bas soleil hivernal.
- un brise-vent de conifères, du côté nord d'une propriété, bloque les vents froids hivernaux.

EXAMEN DU SOL

L'arbre choisi doit être compatible avec votre type de sol. Par exemple, un érable rouge se plaît davantage dans un milieu humide que sec, alors que la présence d'un conifère rendra votre sol plus acide.

À titre d'indices, les sols argileux, lourds, qui adhèrent à la pelle, sont très humides. Les sols sablonneux sont secs et ne retiennent pas beaucoup l'eau. Les sols organiques, pour leur part, sont humides et spongieux.

Il peut s'avérer utile de vérifier le pH, la salinité et la rétention d'eau de votre sol. On peut se procurer à peu de frais des trousse d'analyse dans les centres de jardinage ou recourir à un laboratoire pour analyse professionnelle si la situation est particulière.

SÉLECTION DES ESSENCES

Considérez les données recueillies et passez en revue vos objectifs. Informez-vous sur le type de feuillage recherché (opaque, léger, coloré, etc.) et sur la production des fruits. Faites une liste de vos essences favorites et comparez-les avec vos critères. La meilleure option consiste à choisir une essence indigène qui croît facilement et surtout que vous aimez!

SAISON DE PLANTATION

Pour maximiser le développement de votre arbre, il faut aussi **déterminer le meilleur moment pour sa plantation**. Ces informations peuvent vous être utiles :

- les feuillus peuvent être plantés au printemps, quand le sol est dégelé, ou à l'automne, de la chute des feuilles jusqu'au gel.
- les peupliers, les saules, les frênes, les ormes et les bouleaux hivernent mieux s'ils sont plantés au printemps.
- les conifères peuvent être plantés tôt au printemps jusqu'à la quatrième semaine de feuillaison des feuillus ou à l'automne, de la première semaine d'août à la fin d'octobre.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

Il sera nécessaire d'aménager le terrain avant de planter un arbre. Par exemple, vous pourriez avoir besoin d'un équipement pour ameubler le sol et faciliter l'excavation. Prévoyez un apport de terre végétale, surtout dans les endroits très rocailleux ou fortement érodés.



GUIDE DE PLANTATION

ÉTAPE 1

MINIMISEZ LE STRESS POUR VOS ARBRES

- Protégez bien vos arbres durant le transport pour éviter d'abîmer l'écorce et de briser les rameaux, les branches et les bourgeons. Couvrez les couronnes avec une toile de jute humectée pour prévenir l'assèchement des cimes, spécialement les feuillus.
- Gardez la motte de racines humide et couvrez les racines nues exposées avec une toile de jute mouillée ou de la mousse.
- Gardez l'arbre dans un endroit ombragé jusqu'à la plantation.

ÉTAPE 2

PRÉPAREZ LE SITE DE PLANTATION

- Enlevez le gazon et les herbes de surface dans un rayon de 50 cm du trou de plantation. Ces plantes concurrencent l'arbre pour l'eau et les éléments nutritifs.
- Creusez le trou deux fois la largeur du contenant ou de la motte et à la même profondeur que celle-ci.
- Rendre rugueux les côtés et le fond du trou pour permettre la pénétration des racines.
- Une butte de terre végétale en forme de cône est recommandée dans le fond du trou pour les arbres à racines nues. Les racines s'y propageront vers le bas et vers l'extérieur dans le sol environnant.
- Le sol dans le trou doit être humide, sans plus.

ÉTAPE 3

PRÉPAREZ VOS ARBRES POUR LA CROISSANCE DES RACINES



Racines nues :

Détachez les racines avec un jet d'eau délicat et étendez-les pour prévenir l'entremêlement et l'entrecroisement. N'exposez pas les racines au soleil, au vent, ni au gel afin d'éviter de les endommager.



En contenant :

Ces arbres doivent être gardés dans le contenant jusqu'au moment de les planter. Comme pour tous les types d'arbres, ne tardez pas à les planter!



Emballés dans une toile de jute :

Ces arbres ne doivent pas être préalablement immergés avant la plantation. La toile n'a pas besoin d'être enlevée; détendez-la dans la partie supérieure et elle pourrira rapidement. Cependant, si les conditions sont fraîches et que le sol est sec, on recommande de l'enlever plutôt que de la laisser se décomposer. Enlevez complètement tous matériaux non biodégradables. Prenez garde à ne pas déstabiliser la motte.

GUIDE DE PLANTATION

ÉTAPE 4

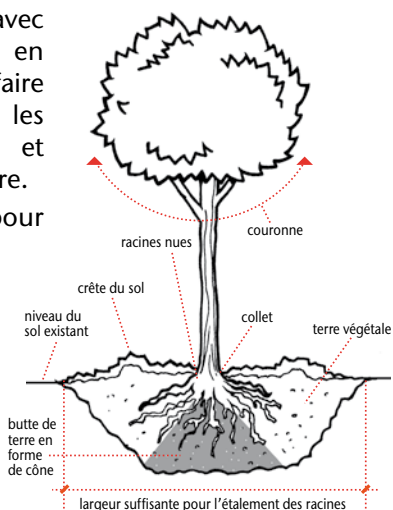
PLANTEZ VOTRE ARBRE AVEC SOIN

Racines nues :

Déposez le collet (point d'intersection du tronc et des racines) sur le dessus de la butte en forme de cône et étalez les racines le long des côtés de ce monticule.

Remplissez le trou avec de la terre végétale, en vous assurant de bien faire pénétrer la terre entre les racines, en remontant et abaissant gentiment l'arbre.

Tassez le sol fermement pour éliminer les poches d'air.



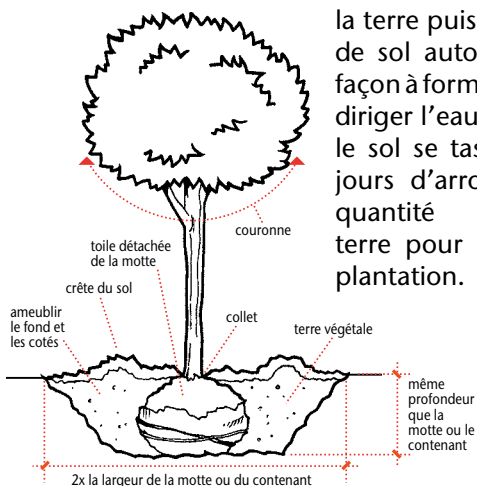
En contenant ou emballé dans une toile de jute :

Plantez l'arbre pour que le dessus de la motte soit au même niveau que le haut du trou puis remplissez avec de la terre végétale.

Tassez ensuite le sol autour de la motte jusqu'à ce que le trou soit rempli aux deux tiers.

Arrosez abondamment. La terre se tassera à mesure que le sol se drainera.

Finissez de remplir le trou avec la terre puis modelez une crête de sol autour de la motte de façon à former une cuvette pour diriger l'eau vers les racines. Si le sol se tasse après quelques jours d'arrosage, ajouter une quantité additionnelle de terre pour remplir le trou de plantation.



ARROSAGE

La première année, on doit veiller à ce que les racines ne sèchent pas! De la mousse de tourbe mélangée avec votre terre au moment de la plantation améliorera la capacité de rétention d'eau. Si votre sol est sablonneux, l'eau se drainera plus facilement. Si votre sol est plutôt argileux, l'eau aura tendance à y demeurer et le besoin d'arrosage sera probablement moindre. L'important est d'arroser abondamment et en profondeur, et de laisser sécher entre deux arrosages.

Les années suivantes, observez votre arbre et arrosez au besoin. Retenez que les conifères ont un grand besoin d'arrosage en septembre afin de bien résister à l'hiver.

Écoutez la météo! La pluie annoncée pourrait vous éviter une séance d'arrosage! Et pour minimiser l'utilisation de l'eau potable, la récupération d'eau de pluie s'avère une solution très intéressante.



GUIDE D'ENTRETIEN

FERTILISATION

Les fertilisants aident les arbres à se développer et à résister aux sécheresses, aux maladies et aux insectes. En général, un fertilisant riche en phosphore est conseillé pour stimuler la croissance des racines. Plus tard, un fertilisant riche en azote peut être appliqué pour le verdissement et la croissance de la cime. Mais sachez que la terre végétale employée pour la plantation contient souvent déjà les éléments essentiels au bon développement de votre arbre. Vérifiez son contenu.

POSE DE TUTEURS

Pour favoriser l'enracinement, installez un tuteur à un arbre de plus d'un mètre de hauteur est une bonne idée. Un tuteur est indispensable pour un arbre planté à racines nues. Prenez soin d'utiliser des attaches qui n'abîmeront pas l'écorce et assurez-vous de retirer les tuteurs au maximum deux ans après la plantation.

ÉLAGAGE

L'élagage annuel devrait être initié lorsque les arbres sont jeunes pour les diriger vers la forme désirée. Élaguez les feuillus alors qu'ils sont dormants (sans feuilles, avant la montée de sève) idéalement au printemps après les grands froids de février. Attention, les bouleaux et les érables sont des exceptions! Ils doivent être élagués au printemps mais seulement après l'ouverture des bourgeons.

Les conifères peuvent être élagués pour diriger la nouvelle pousse et augmenter la densité. Évitez d'enlever des branches entières. Épinettes et sapins peuvent être élagués à la fin du printemps, après le début de la nouvelle pousse mais lorsque celle-ci est encore immature. Les nouveaux bourgeons de pins, eux, peuvent être pincés au début de juin quand la nouvelle pousse a atteint sa pleine longueur.

Vous pouvez, bien entendu, enlever les branches mortes, endommagées ou celles qui se frottent ainsi que les pousses adventives et les drageons.

Élaguer des arbres comporte des risques. N'hésitez pas à consulter un arboriculteur professionnel compétent au besoin et surtout, respectez les mesures de sécurité, particulièrement face aux installations électriques.

CHOISIR UNE ESSENCE D'ARBRES

POUR FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER LES RESSOURCES SUIVANTES :

- Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, Hydro-Québec
Une copie est disponible à la bibliothèque municipale
- Choisir le bon arbre près d'une ligne de distribution, Hydro-Québec
Outil en ligne au <http://arbres.hydroquebec.com/index.php>
- Fondation canadienne de l'arbre, Arbres Canada
Outil en ligne au <http://treecanada.ca/fr/>
- Le personnel d'une pépinière ou toute personne qualifiée ayant des compétences en horticulture ou un domaine connexe.

Pour des informations relatives aux normes et à la réglementation, consultez le Service de l'urbanisme au 450 922-7142.



BIBLIOGRAPHIE

La Politique de l'arbre s'est inspirée, avec ou sans modifications, de l'information contenue dans les documents suivants :

Fondation canadienne de l'arbre. *Les arbres : pour notre santé et celle de nos villes.*

Disponible sur : http://www.treecanada.ca/publications/index_f.htm

Lafontaine-Messier Mariève, Olivier Alain et Chicoine Benoit. La contribution potentielle de la forêt urbaine au développement durable des villes du Québec. Les Cahiers de l'Institut EDS, Série Stratégies du développement durable, Numéro 1, février 2010.

Disponible sur : <http://treecanada.ca/files/2213/4885/1384/CahiersInstitutEDSSerieStrategiesDDn1.pdf>

Un guide de plantation d'arbres, Fondation canadienne de l'arbre.

Disponible sur : <http://treecanada.ca/fr/ressources/publications/un-guide-de-plantation-darbres/>

Un guide pour la plantation des arbres dans la communauté, Fondation canadienne de l'arbre.

http://treecanada.ca/files/4613/4885/1382/GreeningCan-TXT_french.reduced.pdf

Les brise-vent et la gestion de la neige, Agriculture et agroalimentaire Canada.

Disponible sur : <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1192634533534&lang=fra>

Foresterie urbaine, Société Canadienne d'hypothèques et de logements.

Disponible sur : http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/dedu/ealo/ealo_012.cfm

Règlement de zonage 1101, Extraits des chapitres 4 et 9, Ville de Sainte-Julie.

Code civil du Québec, Justice Québec.

Disponible sur : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/CCQ_1991/CCQ1991.html

Aménagement paysager à l'aide de végétaux, NQ 0605-100/2001, Bureau de Normalisation du Québec.

Disponible sur : http://www-es.criq.qc.ca/pls/owa_es/ncw_enquete_publicue.liste_promo?p_lang=fr



**« Il faut planter un arbre
au profit d'un autre âge »**

Caecilius Statius, poète romain



Publié par la Ville de Sainte-Julie
Comité de l'environnement
Avril 2013

Ce document et plusieurs autres traitant de l'environnement sont aussi disponibles sur le site Internet : www.ville.sainte-julie.qc.ca

Crédits photos :

- Pages 2, 8, 9, 15, 16, 17, 19, 21, 24 : photothèque de la Ville de Sainte-Julie
- Page couverture : Maya Charbonneau sur la photo
- Page 23 : le 22 avril 2012, la mairesse Suzanne Roy et le conseiller Donald Savaria ont planté un arbre avec les enfants du comité environnement EVB de l'école du Tourne-Vent : Michaël Fafard, Antoine Desmarais, Charles Grenier, Samuelle Vézina, Sandrine Dubé, Cassandre Boisselle-Pitre et des représentants du Conseil jeunesse primaire : de l'école l'Arpège Charles-Étienne Beaulieu-Pélissier et Laurie Fournier de l'école le Rucher.
- Pages 11 : Audrey-Jade Carignan sur la photo
- Page 18 : illustrations d'arbres par Alain Dubois

Montage graphique : Anngraphick inc.

Imprimeur : Imprimerie JCN

Un document en harmonie avec l'environnement,
imprimé sur papier recyclé.



SAINTE-JULIE